

MISSION SECRETARIAT GENERAL
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 16 MAI 2022

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49
Représenté(s) : 9
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022 APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-141709-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49
Représenté(s) : 9
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**MÉCÉNAT
PROJETS 2022
CONVENTION
COMPLÉMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu ses délibérations n°CM-2021-336 du 13 décembre 2021 et n°CM-2022-5 du 3 février 2022 sollicitant une aide sous forme de mécénat dans le cadre de différents projets 2022 d'intérêt général, qu'il convient de compléter,

Considérant l'intérêt de la Ville de développer le mécénat dans le cadre de différents projets d'intérêt général,

Considérant la création, en 2020, du Musée Numérique, qui permet au public de consulter en ligne les collections des musées rémois,

Considérant l'opportunité de lancer un concours de création graphique sur la base des œuvres mises à disposition,

Considérant l'organisation des Fêtes johanniques 2022, le week-end du 28 et 29 mai, événement historique et familial où de nombreuses animations seront proposées,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de solliciter une aide, sous forme de mécénat dans le cadre des projets suivants :

- . le concours de création graphique 2022 en lien avec le musée numérique,
- . les Fêtes johanniques 2022,

d'autoriser, à ce titre, Monsieur le Maire à accepter les dons en nature, en espèces ou en compétences, par virement ou par chèque et à signer la ou les convention(s) afférente(s) avec le(s) mécène(s).

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144029-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49
Représenté(s) : 9
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Sté des Amis du Vieux Reims : Catherine COUTANT, Arnaud ROBINET, Pascal LABELLE - CAST : Marie DEPAQUY - Science Po : Pascal LABELLE, Laure MILLER - Société d'Horticulture de Reims : Patricia GRAIN
Marchons Utile : Dany CHRISTOPHE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Détails des votes : Exaequo : 1 vote contre (Jean-Claude PHILIPOT) - MUTES : 1 vote contre (Jean-Claude PHILIPOT) - ATMF : 1 vote contre (Jean-Claude PHILIPOT)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-2 et L 2311-7,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différents organismes,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Vu les demandes de subventions présentées par les structures,

Considérant que les subventions des structures conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des organismes afin d'assurer la continuité des activités et des services offerts aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144784-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49
Représenté(s) : 9
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**PARTENARIATS MÉDIAS
CONVENTIONS AVEC FRANCE 3 ET CHAMPAGNE FM**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'organisation en 2022 des événements Regalia, les Fêtes johanniques, Reims Urban nature, un été à Reims, La semaine du développement durable, Le forum des associations, La semaine bleue, un été à Reims, Reims Activ'été et Festiv'été,

Considérant que dans le cadre de l'organisation de ces événements, la Ville souhaite mettre en place des partenariats avec France 3 pour les événements Regalia, les Fêtes johanniques, Reims Urban nature, un été à Reims, La semaine du développement durable, Le forum des associations, La semaine bleue et Champagne FM pour les événements Reims urban nature, un été à Reims, Reims Activ'été et Festiv'été afin de permettre d'augmenter la visibilité de ces événements et d'accroître le rayonnement de la Ville,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec France 3 Grand Est et champagne FM, pour la couverture médiatique d'événements culturels et sportifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-145593-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**FORUM DES ASSOCIATIONS
EDITION 2022
RÈGLEMENT
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES TIERS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant que la Ville organise l'édition 2022 du Forum des associations les 10 et 11 septembre 2022,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'organisation de ce forum et d'adopter son règlement,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le règlement fixant les conditions de participation des associations à l'édition 2022 du Forum des associations, les 10 et 11 septembre 2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention de partenariat avec des tiers contribuant au soutien du développement associatif dans le cadre de la manifestation et dont la participation au forum des associations est fixée à 1 000 €.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Charles GERMAIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143741-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ
ACQUISITION DE BOITIERS HOMOLOGUÉS DE CONVERSION AU SUPERÉTHANOL E85
VERSEMENT DES AIDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment l'article 86,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 119 qui impose la mise en place de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) d'ici 2025,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu les arrêtés municipaux des villes de Reims et de Tinquieux du 8 juillet 2021 instaurant une Zone à Faibles Emissions mobilité sur l'agglomération rémoise,

Vu sa délibération n°CM-2021-211 du 27 septembre 2021 approuvant le dispositif des aides pour la conversion des véhicules à destination des particuliers,

Vu sa délibération n°CM-2021-339 du 13 décembre 2021 approuvant le règlement d'octroi des aides pour l'acquisition de boitiers bioéthanol,

Vu la liste des bénéficiaires et des aides respectives annexée,

Considérant, que tant au regard du réseau routier et de la densité de la circulation existante sur certaines portions du territoire rémois, notamment à proximité de zones d'habitation qu'au regard de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air eu égard aux relevés effectués par l'association ATMO Grand Est, il est nécessaire de réduire les émissions provenant des véhicules les plus polluants et d'encourager la circulation des véhicules les plus propres,

Considérant la notification à la Ville des bénéficiaires de l'aide de la Région Grand Est pour l'acquisition d'un boitier bioéthanol E85 conformément à la convention d'échange des données entre la Région Grand et la Ville,

Considérant que les dossiers présentés répondent aux conditions d'éligibilité,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de verser une aide d'un montant global de 3382,04 € à 14 bénéficiaires du dispositif pour l'acquisition de boîtiers homologués de conversion au superéthanol E85 répondant aux critères d'éligibilité, tel qu'annexé.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144800-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ
CONVERSION DES VÉHICULES
VERSEMENT DES AIDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment l'article 86,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 119 qui impose la mise en place de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) d'ici 2025,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu les arrêtés municipaux des villes de Reims et de Tinquieux du 8 juillet 2021 instaurant une Zone à Faibles Emissions mobilité sur l'agglomération rémoise,

Vu sa délibération n°CM-2021-211 du 27 septembre 2021 approuvant le dispositif des aides pour la conversion des véhicules à destination des particuliers,

Vu sa délibération n°CM-2021-340 du 13 décembre 2021 approuvant le règlement d'octroi des aides pour la conversion des véhicules de particuliers,

Vu la liste des bénéficiaires et des aides respectives, annexée,

Considérant que, tant au regard du réseau routier et de la densité de la circulation existante sur certaines portions du territoire rémois, notamment à proximité de zones d'habitation, qu'au regard de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air eu égard aux relevés effectués par l'association ATMO Grand Est, il est nécessaire de réduire les émissions provenant des véhicules les plus polluants et d'encourager la circulation des véhicules les plus propres,

Considérant, par ailleurs, que les investissements destinés à la conversion des véhicules requièrent un accompagnement, sous condition de ressources, des particuliers habitant ou travaillant dans la ZFEm,

Considérant que les dossiers présentés répondent aux conditions d'éligibilité,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de verser une aide d'un montant global de 11 000 € à 5 bénéficiaires pour la conversion de leur

véhicule répondant aux critères d'éligibilité du dispositif, tel qu'annexé.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144814-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raphaël BLANCHARD, Mme Marie DEPAQUY, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane LANG, Mme Laure MILLER, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

**SEMAINES LES COULEURS DE LA PETITE ENFANCE
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE MAISONS DE QUARTIER DE
REIMS, L'ASSOCIATION ROSACE ET LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant que la Ville organise des expositions, animations, conférences et ateliers sur le thème de la parentalité, en partenariat avec des associations, professionnels et familles,

Considérant que l'évènement intitulé « Semaines les couleurs de la petite enfance » se déroulera du 14 au 25 mai 2022 dans plusieurs quartiers de la Ville,

Considérant que les associations partenaires des Semaines les couleurs de la petite enfance sont des acteurs majeurs de la parentalité sur le territoire rémois,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, séniors et citoyenneté du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser, à cet effet, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les différents partenaires de l'évènement « Semaines les couleurs de la petite enfance », à savoir : l'association Rosace, l'Association des Maisons de Quartier de Reims et le Département de la Marne.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144943-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Touria DOUAH, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Marc ROZE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

**CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE REIMS
CONVENTION DE FINANCEMENT
AVENANT N°8**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code monétaire et financier, et notamment, ses articles L.514-1 et L. 514-2,

Vu la convention de financement du 15 juillet 2014, signée avec la Caisse de Crédit Municipal de Reims,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu la délibération du 10 février 2022 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Reims adoptant le Budget Primitif de la Caisse pour 2022,

Vu la délibération du 10 février 2022 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Reims sollicitant une subvention de 40 000 € de la Ville pour 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du Budget Primitif 2022 de la Caisse de Crédit Municipal de Reims,

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € à la Caisse de Crédit Municipal de Reims au titre de 2022,

d'autoriser, à cet effet, Monsieur le Maire à signer avec la Caisse de Crédit Municipal de Reims, l'avenant n° 8 à la convention de financement du 15 juillet 2014.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144692-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Charles GERMAIN, M. Mario ROSSI, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
CONVENTION CADRE INTERMÉDIAIRE 2022
AVENANT N°2**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-350 du 13 décembre 2021 autorisant la signature de la convention cadre de partenariat intermédiaire, signée le 30 décembre 2021, définissant les modalités de partenariat avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR) pour l'année 2022 et notamment son article 12 relatif aux enveloppes thématiques,

Vu sa délibération n°CM-2022-58 du 21 mars 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat intermédiaire définissant les modalités de partenariat avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR) pour l'année 2022, pour la mise en œuvre de différents actions et projets,

Vu les demandes de subventions présentées par l'AMQR dans le cadre du dispositif Reims Activ'été, pour les actions jeunesse et les ateliers de préparation à l'école maternelle,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir l'Association dans la mise en œuvre de ses différentes actions et projets, au regard de la mise en œuvre des différents politiques publiques de la Ville et des objectifs communs retenus,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 4 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer à l'Association des Maisons de Quartier de Reims une subvention de :

. 68 000 € pour les actions jeunesse, pour les jeunes de 10 à 18 ans sur les thématiques telles que les loisirs, l'autonomie, la citoyenneté, l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi les clubs ados

pendant les vacances scolaires,

- . 13 740 € pour les ateliers de préparation à l'école maternelle, permettant de préparer la séparation parent - enfant, favoriser l'éveil, le développement et la socialisation des enfants,
- . 483 € pour 6 séances de boxe éducative à la Maison de Quartier Orgeval, pour les jeunes de 7 à 17 ans,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims, l'avenant n°2 à la convention cadre de partenariat intermédiaire du 30 décembre 2021, fixant les modalités de versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144849-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 50
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 58
Excusé(s) : 1
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Étaient excusé-e-s :

Mme Marie-Inès ROMELLE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Bénédicte LE PANSE, M. Vincent VERSTRAETE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**TOUR D'ENFANCE 2022
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ROTARY CLUB DE REIMS CLOTILDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.2125-1,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la demande de l'association Rotary Club de Reims Clotilde,

Considérant que l'association Rotary Club de Reims Clotilde organise un grand rassemblement de voitures de rêve d'hier et d'aujourd'hui, Tour d'Enfance, les samedi 21 et dimanche 22 mai 2022 sur l'aire événementielle des Promenades Jean Louis Schneiter, dans un but caritatif au service de causes mondiales, comme l'éradication de la polio et, au niveau local, l'aide à l'enfance,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère caritatif,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association et qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation en sa 21^{ème} édition,

Considérant que la 21^{ème} édition de la manifestation prévue les samedi 16 et dimanche 17 mai 2020 n'a pas pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels, à titre gracieux, avec l'association Rotary Club de Reims Clotilde, dans le cadre de l'organisation de la manifestation Tour d'Enfance, les samedi 21 et dimanche 22 mai 2022.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie DEPAQUY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144230-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

**PLAN FRANCE RELANCE
AIDE À LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE
CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finance pour 2021, notamment son article 94,

Vu le Plan « France Relance » - Aide de l'Etat 2022 à la construction durable,

Vu le décret 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable,

Vu l'arrêté du 12 août 2021 pris en application du décret 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable,

Considérant que l'aide à la relance de la construction durable est mise en place dans le cadre du plan de relance et a pour objet de soutenir les communes dans leur effort de production d'une offre de logement sobre en matière de consommation foncière,

Considérant qu'au titre de l'année 2021, l'aide s'appliquait automatiquement aux opérations répondant à un critère de densité défini dans le cadre du plan de relance et qu'un montant de 593 550 € a été attribué à la Ville par l'Etat, affecté à la section investissement de la commune,

Considérant qu'au titre de l'année 2022, les dispositions d'application de l'aide à la relance ont évolué et nécessitent une contractualisation avec l'Etat, dénommé « Contrat de relance du logement »,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accepter les termes du contrat de relance du logement,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat avec l'Etat.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Catherine VAUTRIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-145652-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Kim DUNTZE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA MARNE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION
CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir les actions menées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Marne telles que notamment, l'accès aux droits, la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes,

Considérant que le CIDFF sollicite le soutien financier de la Ville pour l'organisation de ces actions,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de soutien de la Ville, pour 2022, dans une convention annuelle,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 12 000 € au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles de la Marne, au titre de l'année 2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de financement et de partenariat 2022 afférente.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144787-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
MÉDIATION ET COORDINATION
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2018-9 du 5 février 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du Contrat Local de Santé II (CLS) de Reims 2018-2020,

Vu sa délibération n°CM-2020-110 du 6 juillet 2020 portant prorogation du CLS jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations,

Vu le Contrat Local de Santé II de la Ville 2018-2020, signé le 12 avril 2018,

Vu le contrat d'engagement républicain,

Considérant le dispositif de veille, de médiation et d'accompagnement à la citoyenneté mis en place par la Ligue de l'Enseignement de la Marne « Mediaction »,

Considérant que le CLS II participe à la construction de dynamiques territoriales de santé, en conjuguant les initiatives locales avec le Projet Régional de Santé II Grand Est, pour une réponse adaptée aux besoins de la population avec pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné,

Considérant que les actuels signataires du CLS sont l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, la Ville, la Sous-Préfecture de Reims, le Département de la Marne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Marne et le Rectorat de Reims, la Région Grand Est et la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne et le Centre Communal d'Action Sociale de Reims (CCAS),

Considérant que le CLS favorise le partenariat institutionnel et associatif sur un enjeu fort de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités de santé en faveur de la population rémoise,

Considérant le portage de la Fiche action coordination du Contrat local de Santé de la ville de Reims par la Ligue de l'Enseignement de la Marne,

Considérant que l'association Ligue de l'Enseignement de la Marne sollicite le soutien financier de la Ville pour l'organisation de ces actions,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les actions menées par l'association Ligue de l'Enseignement de la Marne,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer, au titre de l'année 2022, à l'association la Ligue de l'Enseignement de la Marne une subvention de :

- 23 750 € pour la réalisation, du dispositif « Médiaction »,
- 12 000 € pour la coordination du contrat local de Santé de la Ville de Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale d'objectifs afférente avec la Ligue de l'Enseignement de la Marne.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie DEPAQUY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144878-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Franck NOEL, M. Mario ROSSI

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**PROJET DE CHANTIER TREMPLIN
ATTRIBUTION DE SUBVENTION
CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
RÉMOISE POUR L'EMPLOI DES JEUNES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant le projet « Chantier Tremplin 3 » proposé par l'Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes (AREJ) et par le Conseil Départemental de la Marne ayant pour objectif de faire réaliser, par des jeunes éloignés de l'emploi, des actions en matière de gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir l'action menée par l'association l'AREJ,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 35 000 € à l'Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes (AREJ) pour la mise en oeuvre du projet « Chantier Tremplin 3 » au titre de 2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière afférente avec l'AREJ.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Catherine VAUTRIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144792-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MAISON DE L'HABITAT
"ÇA DÉMÉNAGE DANS LE GRAND REIMS"
MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS
CONVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant l'action de l'association de la Maison de l'Habitat, guichet unique de logement social sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir la manifestation « Ça déménage dans le Grand Reims » organisée par la Maison de l'Habitat, en partenariat avec l'association Noël-Paindavoine afin de favoriser l'accès au logement pour les jeunes de moins de 30 ans, les 1^{er} et 2 juillet 2022 sur l'aire événementielle de la Porte de Mars,

Considérant la demande de matériels de la Maison de l'Habitat, déposée le 28 mars 2022,

Considérant la volonté pour la Ville de s'associer à la Maison de l'Habitat du Grand Reims afin de permettre aux jeunes de s'informer sur les solutions de logement existantes sur le territoire de la Ville,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériels, à titre gracieux, pour 4 ans, avec la Maison de l'Habitat dans le cadre de la manifestation « Ça déménage dans le Grand Reims » les 1^{er} et 2 juillet 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Catherine VAUTRIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144900-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Vincent VERSTRAETE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**RÉHABILITATION DE 106 LOGEMENTS COLLECTIFS
1/7, 9/15, 17/19 RUE DE LA 12ÈME ESCADRE D'AVIATION
33/37 RUE PIERRE SEMARD - REIMS
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°129600 d'un montant de 2 316 000 € entre la SEM Reims habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SEM Reims habitat sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 2 316 000 € constitué de 2 lignes de prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation d'un ensemble de 106 logements collectifs situé 1/7, 9/15, 17/19 rue de la 12^{ème} Escadre d'Aviation et 33/37 rue Pierre Sémard à Reims.

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à la SEM Reims Habitat, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 316 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 129600 constitué de 2 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant

au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le représentant accrédité de l'emprunteur, une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144841-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**RÉHABILITATION DE 157 LOGEMENTS COLLECTIFS ORGEVAL
24-26-28-30-32-36-38-40 RUE LUCIEN BETTINGER
21-23 RUE RAYMOND POINCARÉ ET 18-20-22 RUE LÉOPOLD CHARPENTIER
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°130951 d'un montant de 2 921 000 € entre la SA d'HLM Plurial Novilia, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 2 921 000 € constitué de 4 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 157 logements collectifs situés dans le quartier Orgeval à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 921 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130951 constitué de 4 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques principales des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

deux des 4 lignes de prêts sont indexées sur le livret A et les deux autres sur un taux fixe,
les durées des prêts sont de 25 et 30 ans avec les taux d'intérêt suivants : 0,23%, 0,25%, 0,96% et 1,1%.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur tout acte et documents liés à la garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144228-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 57 Contre : 1 Abstention : 0

**CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX INDIVIDUELS
ZAC DAUPHINOT - REMA'VERT - ILOTS D2 D3 NORD RUE JEAN EMILE FROISSART À REIMS
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°131243, en annexe, signé entre la SA d'HLM Plurial Novilia ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 5 717 009 € constitué de 9 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 28 logements individuels, 6 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), 14 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et 8 Prêts Locatifs Sociaux (PLS), situés ZAC Dauphinot – Réma'Vert – Ilots D2 D3 Nord rue Jean Emile Froissart à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 717 009 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131243 constitué de 9 lignes de prêt, ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques principales du contrat de prêt (constitué de 9 lignes du prêt) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

8 des 9 lignes du prêt sont indexées sur le livret A et l'autre sur un taux fixe,
la durée de ces lignes de prêts est de 40 et 50 ans selon la ligne.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

. la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- . sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- . la Ville s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur tout acte et documents liés à la garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144235-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CITÉ ÉDUCATIVE
LABELLISATION DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DE REIMS
CONVENTION CADRE
AVENANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM 2020-164 du 21 septembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer, avec l'Etat, la convention fixant les ambitions et les engagements des parties, dans le cadre de la construction de cette Cité éducative de Croix-Rouge,

Vu le courrier conjoint du 24 février 2022 du Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports, de la ministre déléguée chargée de la Ville et de la secrétaire d'Etat chargée de l'Éducation prioritaire proposant de labelliser les quartiers d'Orgeval et Walbaum,

Vu la convention signée le 1^{er} octobre 2020 avec l'Etat dans le cadre de la construction de la Cité éducative de Croix-Rouge,

Considérant qu'un plan d'actions et un tableau de financement ont été élaborés conjointement par les parties concernées,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser, dans le cadre d'un avenant, les changements d'objet et de durée de la convention cadre, les engagements des parties, les objectifs stratégiques de cette cité éducative « sœur » et les instances dédiées,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 4 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'Etat, l'avenant à la convention cadre de labellisation de la Cité éducative définissant notamment l'attribution de financements supplémentaires et un plan d'actions du périmètre complémentaire Orgeval - Walbaum, qui aura effet jusqu'au 31 décembre 2024.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-145051-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UN ANCIEN AGENT AU CHÔMAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 92-1446 du 31 décembre 1992 relative à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage,

Vu le Décret n° 93-634 du 27 mars 1993 portant modification des articles R 351-20 et R 351-21 du Code du Travail,

Vu la Convention Unédic du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage ainsi que son règlement général,

Vu la demande de remise gracieuse sollicitée par un ancien agent de la Ville, Madame Fatima El Hani,

Considérant que la situation précaire de cet ancien agent est la conséquence du manque de lien entre pôle emploi et les administrations en Auto-Assurance, d'une absence d'information de la part de Pôle Emploi ainsi que les difficultés engendrées par la crise sanitaire,

Considérant la bonne foi de cet ancien agent,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder dans la globalité, la demande de remise gracieuse de Madame Fatima El Hani pour un montant de 1 995,12 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143268-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

ACCÈS AU RESTAURANT MUNICIPAL CONVENTION AVEC LA MAISON DU DÉPARTEMENT DE REIMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001 précisant les modalités d'assujettissement des activités de restauration municipale à la TVA,

Vu sa délibération n° CM 2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs 2022 des services publics municipaux,

Considérant la possibilité d'autoriser le personnel du Conseil départemental de la Marne de Reims à bénéficier des services rendus par le restaurant municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accès au restaurant municipal au personnel du Conseil départemental de la Marne de Reims pour un an reconductible, à partir du 1^{er} juin 2022, au tarif des organismes conventionnés.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144734-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raphaël BLANCHARD, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Freddy THOMAS

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**RÉGIE DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX SPORTIFS
REPRISE DE L'ACTIVITÉ EN RÉGIE DANS LE CADRE D'UN SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.1224-3,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération CM-1996-431 du 18 novembre 1996 créant la Régie des Equipements Municipaux et Sportifs (R.E.M.S), régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargée de la gestion technique, administrative et financière des équipements sportifs appartenant à la Ville, et ce, à compter du 1^{er} janvier 1997,

Vu sa délibération CM-2011-156 du 23 mai 2011 créant un pôle unique de réservation et de gestion des équipements municipaux sportifs et reprenant en régie un certain nombre d'équipements,

Vu sa délibération CM-2011-230 du 4 juillet 2011 créant les postes permettant le transfert des agents issus de la R.E.M.S. ayant opté pour le statut de la Fonction Publique à compter du 1^{er} septembre 2011,

Vu sa délibération CM-2019-136 du 13 mai 2019 adoptant les nouveaux statuts de la R.E.M.S.,

Vu les statuts de la R.E.M.S.,

Considérant la volonté de la Ville de reprendre, en gestion directe, les équipements sportifs municipaux gérés par la R.E.M.S afin de mutualiser, de manière cohérente et homogène, la gestion de l'ensemble des équipements sportifs,

Considérant que la R.E.M.S. propose, à la vente, des prestations de services aux usagers des équipements sportifs,

Vu les contrats, conventions, marchés formalisés ou à procédure adaptée et leurs avenants éventuels existants au 30 septembre 2022, liant la R.E.M.S. et faisant l'objet d'une reprise intégrale par la Ville,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de reprendre, en régie, l'activité de la Régie des Equipements Municipaux et Sportifs, à compter du 1^{er} octobre 2022 dans le cadre d'un service public administratif.

Les modalités de reprise de cette activité, notamment concernant le personnel, seront fixées ultérieurement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144883-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

REIMS URBAN NATURE 2022 MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la charte du sport de la Ville,

Considérant que la Ville s'est fixée comme objectif de développer le sport outdoor, à travers, notamment, le Reims Urban Nature,

Considérant que ce développement permettra, en premier lieu, aux Rémoises et Rémois de découvrir les espaces naturels de la collectivité ainsi que des pratiques culturelles, sportives de loisirs méconnues,

Considérant que cette manifestation à vocation pérenne, destinée aux Rémoises et Rémois de tous âges, visant à informer et à favoriser la pratique de ces sports, est le vecteur de développement approprié,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de gestion et d'organisation de l'édition 2022 du «Reims Urban Nature», qui aura lieu du mercredi 1^{er} au dimanche 12 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le règlement du « Reims Urban Nature » annexé à la présente délibération,

de procéder à la mise en place du partenariat avec les associations pour la promotion du sport outdoor dans le cadre de cette opération,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions de partenariat nécessaires à la tenue de la manifestation et au bon fonctionnement de ce dispositif,

de la gratuité d'accès, des activités portées par la Ville et les associations sportives rémoises.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144047-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**STAGES FOOT PASSION 2022
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE FOOT PASSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant la tarification des services publics municipaux pour l'année 2022,

Considérant que l'association « Foot Passion » organise les stages Foot Passion du lundi 11 au samedi 30 juillet 2022 sur les terrains du pensionnat du Sacré-Cœur,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la ville de soutenir cette association,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de moyens humains et matériels, avec l'association sportive Foot Passion dans le cadre des stages Foot Passion organisés du 11 au 30 juillet 2022 sur les terrains du pensionnat du Sacré-Cœur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144396-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

**JOURNÉE DES DÉBUTANTS
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION
AVEC LE DISTRICT MARNE DE FOOTBALL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs des services publics municipaux pour l'année 2022,

Considérant que la Fédération Française de Football organise la journée nationale des débutants afin de clore la saison de football,

Considérant que le District Marne de Football organise les journées des débutants à Reims du 26 au 29 mai 2022,

Considérant que le District Marne de Football souhaite profiter de cette manifestation pour fêter son centième anniversaire dans le cadre privilégié du Stade Auguste Delaune,

Considérant que le District Marne de Football souhaite occuper, à cette occasion, le Stade Auguste Delaune, et notamment le salon du 1er étage,

Considérant que le District Marne de Football sollicite le soutien de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette structure,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 4 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, du stade Auguste Delaune et à titre onéreux, de son salon du 1^{er} étage et de ses moyens humains, avec le District Marne de Football, dans le cadre de l'organisation de l'opération « Journée des débutants » qui aura lieu du 26 au 29 mai 2022, et tout document afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-146035-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Armelle SIMON

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

ACCUEIL DE STAGIAIRES DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS SPORTIVES CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du Sport de la Ville,

Considérant que la Ville organise plusieurs fois par an des manifestations sportives, qui peuvent être une opportunité de découverte des métiers de l'évènementiel et de l'accueil du public en général,

Considérant que l'école de 2^{ème} chance propose des formations à des jeunes en difficultés, sortis du système scolaire depuis au moins un an, sans diplôme ni qualification, à travers un projet professionnel individualisé, conciliable avec l'organisation des manifestations sportives,

Considérant que la Ville accueille, des élèves de l'école de 2^e chance dans le cadre de leur accompagnement à la réalisation d'un projet professionnel individualisé,

Considérant l'intérêt de favoriser, de manière pérenne, ce partenariat,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, pour une durée de trois ans, avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance, pour organiser l'accueil de stagiaires lors de l'organisation des manifestations sportives, sur le territoire, durant les années 2022, 2023 et 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144406-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**SPECTACLE REGALIA CATHÉDRALE ET BASILIQUE SAINT REMI
CONTRAT GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION AVEC LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS
COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant que le spectacle son et lumières "Regalia" est conçu comme un diptyque composé d'un volet diffusé sur la Cathédrale et d'un volet diffusé sur la Basilique Saint-Remi,

Considérant l'intérêt pour la Ville de diffuser le spectacle son et lumière "Regalia" sur la Cathédrale ainsi que sur la Basilique Saint-Remi pour la période estivale,

Considérant qu'un contrat général de représentation doit être signé avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique suite aux représentations du spectacle son et lumière Regalia sur la Cathédrale et la Basilique Saint-Remi,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats généraux de représentation avec la SACEM :

- pour la diffusion des représentations du spectacle son et lumière Regalia à la Cathédrale pour un montant de 2 357,69 € TTC, pour la période du 28 mai au 2 octobre 2022,
- pour la diffusion des représentations du spectacle son et lumière Regalia à la Basilique Saint-Remi pour un montant de 2 297,24 € TTC pour la période du 27 mai au 30 septembre 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-141008-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DU
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu les objectifs pédagogiques et de diffusion culturelle du Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims,

Considérant la volonté de la Ville et de l'Association des Enseignants du Conservatoire à Rayonnement Régional (AEC) de collaborer et de soutenir ensemble des objectifs pédagogiques et de diffusion communs,

Considérant la nécessité de définir les modalités de la collaboration de l'AEC avec la Ville dans le cadre d'une convention de partenariat,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association des Enseignants du Conservatoire à Rayonnement Régional, ainsi que tous documents afférents, précisant les engagements respectifs et les accords entre les parties, pour une durée de un an, dans le cadre du soutien de l'activité pédagogique et de la diffusion des travaux des élèves.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-145089-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Pascal LABELLE, Mme Armelle SIMON, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
PROJET MINI CHORUS
PARTICIPATION DE LA VILLE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MANÈGE SCÈNE NATIONALE - REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution des subventions aux associations, modifié,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026 visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant les objectifs pédagogiques et de diffusion culturelle du Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims,

Considérant l'activité du Manège, scène nationale – Reims, qui a pour mission de soutenir la création en s'affirmant comme un lieu de production artistique de référence dans le domaine du spectacle vivant, et de proposer une programmation pluridisciplinaire,

Considérant le projet « Mini-Chorus » mené conjointement dans le cadre des actions culturelles du Manège et du Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims,

Considérant l'intérêt pour la Ville et le Manège, scène nationale – Reims de s'associer pour organiser, autour de cet événement, un projet pédagogique avec le Conservatoire à Rayonnement Régional aboutissant à des restitutions publiques,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de participer à hauteur de 1500 € au projet « Mini-Chorus »,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Manège, scène nationale –

Reims pour l'organisation du projet qui aboutira à une restitution publique au Cirque le 16 juin 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144717-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS
ACCÈS À LA CHAPELLE FOJITA
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE CHAMPAGNE G.H. MUMM ET CIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n° CM-2021-29 du 8 février 2021 approuvant le plan pluriannuel de valorisation des musées 2021-2025,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs des services publics municipaux pour l'année 2022,

Vu sa délibération n°CM 2018-388 du 20 décembre 2018, autorisant la signature de la convention de partenariat, signée le 19 janvier 2019, formalisant les conditions d'accès aux différents clients de la Maison de Champagne G.H. Mumm et Cie à la Chapelle Foujita, arrivée à échéance,

Considérant que la Maison de Champagne G.H. Mumm et Cie, société vinicole de champagne, souhaite poursuivre l'organisation de visites guidées de la Chapelle Foujita à ses clients qui lui en feront la demande,

Considérant le lien historique particulier existant entre la Maison Mumm, Léonard Foujita et la Chapelle,

Considérant l'intérêt, pour la Ville, de promouvoir son patrimoine et développer la fréquentation de ses musées municipaux auprès des publics,

Considérant qu'il convient de renouveler le partenariat conclu en 2019 et arrivé à échéance, afin de faire bénéficier les différents clients de la Maison de Champagne G.H. Mumm et Cie, des réductions tarifaires accordées pour les droits d'entrée aux partenaires de la Ville,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la Maison de Champagne G.H Mumm et Cie à effectuer des visites guidées de la Chapelle Foujita pour ses différents clients,

d'accorder à la Maison de Champagne G.H Mumm et Cie un tarif réduit de 50% par personne sur le

prix des visites,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Maison de Champagne G.H Mumm et Cie, la convention afférente pour une durée de 5 ans, ainsi que tous les documents afférents.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-142662-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**APPEL À PROJETS ESTIVAL "L'ÉTÉ SERA SHOW !" ÉDITION 2022
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
CONTRATS DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment ses articles L122-7 et suivants et L131-1 et suivants,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu ses délibérations n° CM 2021-13 et CM 2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité et modifiant le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant l'intérêt de maintenir une activité culturelle diversifiée sur le territoire de la Ville,

Considérant les demandes de subventions présentées par les structures culturelles dans le cadre de l'édition 2022 de l'appel à projets « l'été sera show ! »,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions et rémunérations artistiques au titre de l'appel à projets « l'Eté sera show ! » pour le spectacle vivant et les arts plastiques aux structures culturelles et artistes auteurs suivants pour 2022 :

Subventions de fonctionnement :

Laboratoire Chorégraphique -----	6 000,00 €
Lune Music-----	3 180,00 €

Les Monts du Reuil -----	6 000,00 €
Association 23.03-----	4 500,00 €
Tacomma-----	5 702,00 €
Akademia-----	6 000,00 €
Linfraviolet-----	5 140,00 €
Compagnie L'Esprit de la Forge-----	6 000,00 €
Le Jardin Parallèle-----	6 000,00 €
Bronca-----	6 000,00 €

Rémunérations artistiques :

Gladys Bourdon-----	6 000,00 €
Manon Painteaux-----	3 728,00 €
LGM-1 / Julien Maillot-----	4 619,00 €

Les subventions et rémunérations artistiques seront versées selon les modalités suivantes : 70% à la signature de la convention ou du contrat, et le solde à l'issue de la programmation de l'action financée, sur présentation d'un bilan détaillé.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type de financement ou le contrat d'exposition et de cession de droits d'auteur avec les structures et artistes retenus, ainsi que tous documents afférents.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144854-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Flâneries musicales : Pascal LABELLE - La Cartonnerie : Pascal LABELLE, Alban DOMINICY, Kevin PONCIN, Mounia TAGGAE, Sarah DACOSTA, Zabbaou LIMAN - Le manège : Armelle SIMON, Philippe WATTIER, Pascal LABELLE

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**LE TRÉSOR, POINT INFO CULTURE
VENTE DE BILLETS SPECTACLES POUR LE COMPTE DE STRUCTURES CULTURELLES
CONVENTIONS DE VENTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2014-43 du 17 février 2014 relative à la mise en place d'une billetterie mutualisée avec les structures et associations culturelles,

Vu sa délibération n°CM-2018-194 du 25 juin 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions de ventes de billets de spectacles au Trésor,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2021-327 du 8 novembre 2021 autorisant la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Comédie de Reims, la Cartonnerie (REMCA), le Manège de Reims, l'Opéra de Reims et l'association les Flâneries musicales de Reims pour conclure le marché relatif à la maintenance, l'évolution et les prestations associées de la société SecuTix,

Vu les conventions signées le 29 juin 2018 avec la Cartonnerie, le Manège de Reims, la Comédie de Reims et l'Opéra de Reims pour la mise en vente de billets spectacles par Le Trésor, Point info culture de la Ville, arrivant à échéance le 28 juin 2022,

Vu la convention de groupement de commandes signée le 4 mars 2022, pour le marché de maintenance, évolution et prestations associées de la solution de billetterie SecuTix, avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Comédie de Reims, la Cartonnerie (REMCA), le Manège de Reims, l'Opéra de Reims et l'association les Flâneries musicales de Reims,

Vu l'avis préalable favorable de la Trésorière de Reims Municipale du 6 avril 2022,

Considérant que la Ville possède un lieu d'information relatif à l'offre culturelle, Le Trésor, Point info culture,

Considérant que Le Trésor, Point info culture a pour mission de vendre des billets de spectacles pour le compte des structures culturelles,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de vente, ainsi que tous documents afférents, pour la mise en vente de billets spectacle au Trésor, Point info culture, par la Ville avec la Communauté urbaine du Grand Reims, la Comédie de Reims, la Cartonnerie (REMCA), le Manège de Reims, l'Opéra de Reims et l'association les Flâneries musicales de Reims et pour une durée de 4 ans,

de fixer les frais de gestion à 2 % des recettes encaissées par la Ville pour le compte des structures ayant adhéré au groupement de commandes.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144416-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Valérie BEAUVAIS, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine COUTANT, Mme Touria DOUAH, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Léo TYBURCE, Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

**OFFICE DE TOURISME DU GRAND REIMS
CONVENTION DE MANDAT
AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°CM-2016-188 du 20 juin 2016 relative à la mise en place du pass tourisme sans contact et fixant le tarif de vente à l'Office de Tourisme des billets d'entrée aux musées municipaux et au planétarium,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n° CM-2021-73 du 29 mars 2021 autorisant le renouvellement du label « Ville d'art et d'histoire »,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs des services municipaux pour 2022,

Vu la convention de partenariat signée avec l'Office de tourisme du Grand Reims le 7 juillet 2021, en vertu de la délibération n° CM-2021-182 du 22 juin 2021,

Considérant que la Ville et l'Office de tourisme ont des objectifs communs de valorisation du patrimoine rémois et de sensibilisation du public,

Considérant que la Ville souhaite étendre les canaux de vente des entrées de ses musées, de son planétarium et des circuits de visites guidées patrimoniales afin de développer le nombre de visiteurs,

Considérant l'offre de services spécifiques proposée par l'Office de tourisme du Grand Reims à destination des publics,

Considérant que la Ville souhaite confier à l'Office de tourisme du Grand Reims, mandataire, la vente de ces visites dans le cadre des services que le mandataire commercialise,

Considérant que l'Office de tourisme du Grand Reims assurera l'encaissement et le reversement, au nom et pour le compte de la Ville, des recettes issues de ces ventes,

Vu l'avis préalable favorable de la Trésorière de Reims Municipale du 20 avril 2022,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office de Tourisme du Grand Reims donnant mandat pour l'encaissement de produits de billetterie des visites guidées de la Ville,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2021-2024 avec l'Office de tourisme du Grand Reims, ainsi que l'ensemble des documents afférents, précisant les modalités commerciales et financières du partenariat avec l'Office de Tourisme du Grand Reims pour la saison 2022-2023,

d'accorder aux détenteurs du City Pass Reims en cours de validité une réduction de 10% dans les boutiques des musées municipaux et du planétarium, hors dépôt vente pour le compte de tiers et librairie du planétarium,

de vendre à l'Office de tourisme du Grand Reims, avec une remise de 50%, des billets d'entrée plein tarif dans les musées municipaux, lors des visites guidées thématiques dans la Ville.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144500-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 1

**SUBVENTIONS À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION, AUX PROJETS POUR LE SPECTACLE
VIVANT
SUBVENTIONS AU RAYONNEMENT ARTISTIQUE POUR LES ARTS VISUELS - APPEL À
PROJETS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout, ainsi qu'à soutenir la création et la diffusion artistique,

Considérant la volonté et l'intérêt de favoriser la diversité de la création artistique et la qualité de l'offre culturelle proposée aux habitants,

Considérant l'intérêt d'accompagner, sous la forme de subventions, les artistes relevant du champ des arts visuels dans leurs projets de rayonnement,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de définir les modalités de participation de la Ville de Reims, prise sous la forme de subventions à la création et à la diffusion et de subventions aux projets dans le domaine du spectacle vivant, lorsque les associations culturelles demanderesse et professionnelles ne sont pas conventionnées,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de préciser les modalités d'attribution des subventions à la création et à la diffusion et des subventions aux projets dans le domaine du spectacle vivant, pour les associations culturelles professionnelles non conventionnées, à compter de l'exercice 2023, telles qu'annexées,

de préciser les modalités d'attribution des subventions au rayonnement et à la diffusion pour les artistes relevant du champ des arts visuels, dans le cadre d'un appel à projets, telles qu'annexées.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144480-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Valérie BEAUVAIS

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 57 Contre : 1 Abstention : 0

**CRÉATION ET DIFFUSION ARTISTIQUE
EXPOSITIONS TRIMESTRIELLES DE STREET-ART
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE MUR DE REIMS ET LE GROUPE DE
LA SALLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant le souhait de la Ville d'accueillir de nouveaux talents artistiques sur le territoire et de soutenir la création locale,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir les arts urbains et plus spécifiquement le mouvement du Street Art,

Considérant que l'association le Modulable, Urbain, Réactif (MUR) de Reims ouvre une nouvelle programmation de Street Art sur le territoire rémois,

Considérant que le Groupe de La Salle est impliqué dans la vie culturelle locale et soutient régulièrement des actions culturelles et artistiques,

Considérant l'intérêt pour la Ville et le Groupe de La Salle de s'associer afin de faciliter la mise en œuvre du projet et soutenir l'action de l'association le Modulable, Urbain, Réactif de Reims,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association le Modulable, Urbain, Réactif de Reims dans le cadre de l'organisation de l'exposition trimestrielle de street artistes, jusqu'au 31 décembre 2023, sur un emplacement extérieur permanent appartenant au lycée Saint Jean-Baptiste de La Salle situé rue Gerbert à Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, et tous les documents afférents, avec l'association le Modulable, Urbain, Réactif (MUR) de Reims et le Groupe de La Salle.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144855-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**EXPOSITION ' LES ARCHIVES MÈNENT L'ENQUÊTE !
RÉTROSPECTIVE SUR LE FESTIVAL DU FILM ET DU ROMAN POLICIER À REIMS '
CONTRATS DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant l'organisation par la Ville de l'exposition « Les archives mènent l'enquête ! Rétrospective sur le festival du film et du roman policier à Reims » du 5 avril au 15 juillet 2022, aux archives municipales et communautaires, situées 6 rue Robert Fulton à Reims,

Considérant que les documents d'archives, notamment privés, peuvent être des œuvres au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, soumis au respect du droit d'auteur,

Considérant l'intérêt de la valorisation de ces documents auprès du grand public,

Considérant qu'il convient de disposer des droits d'exploitation des œuvres exposées, sollicités auprès de leurs auteurs,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser le Maire à signer les contrats de cession de droits, à titre gracieux, des œuvres exposées aux Archives municipales du 5 avril au 15 juillet 2022 avec Alain Margotton, Martine Sanahuja et Michel Duveaux, à l'occasion de l'exposition « Les archives mènent l'enquête ! Rétrospective sur le festival du film et du roman policier à Reims».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143489-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Catherine CHOPART, M. Dimitri OUDIN

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

**ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DE REIMS
DON DU COMITÉ DE JUMELAGE REIMS - FLORENCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2242-1 portant acceptation des dons et legs faits aux communes,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu la lettre d'intention de don signée par la représentante de l'association du Comité de jumelage Reims-Florence, du 14 mars 2022,

Considérant les missions des Archives municipales et communautaires à savoir enrichir, conserver et valoriser les documents historiques de la Ville,

Considérant les actions menées par le Comité de jumelage Reims-Florence entre 1979 et 2022,

Considérant la volonté de l'association de donner à la Ville ses archives et œuvres achetées au cours de ses activités,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accepter le don du Comité de jumelage Reims-Florence correspondant à des archives du Comité de 1954 à 2007 et des tirages photographiques des frères Alinari,

de prendre acte de la condition émise par le donateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144714-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
DON ROLAND NOËL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 200 et 200 bis,

Vu la Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat,

Vu la Loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant la vocation de la Bibliothèque d'étude et de recherche Carnegie à collecter, conserver et valoriser les documents patrimoniaux représentant tout particulièrement un intérêt local,

Considérant la volonté de Monsieur Roland Noël, auteur et illustrateur rémois, de faire un troisième don à la Ville, soit un ensemble composé de 45 planches originales ayant servi à illustrer ses livres et de 4 livres imprimés,

Considérant que cet ensemble présente un intérêt certain pour les fonds patrimoniaux des Bibliothèques de Reims,

Considérant les conditions émises par Monsieur Roland Noël relatives aux conditions de présentation et de conservation de ces œuvres,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accepter le don de Monsieur Roland Noël,

de prendre acte des conditions émises par le donateur,

d'intégrer l'ensemble des documents constituant ce don aux fonds patrimoniaux des Bibliothèques de Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de don avec le donateur ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce don.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143838-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
MISE À DISPOSITION DE LIVRES
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE
LA MARNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant l'Établissement Public de Santé Mentale de la Marne (EPSMM) dont les unités d'admission Tosquelles ZR4, ZR5, ZR6, l'unité Sholem ZR4, les urgences psychiatriques et le service d'addictologie, situés à Reims et couvrant les besoins en matière de santé mentale des adultes et des adolescents,

Considérant que les Bibliothèques de Reims ont pour mission de faire accéder à la lecture et à la culture tous les publics y compris les publics éloignés ou empêchés, et notamment les personnes souffrant de troubles mentaux ou psychiques,

Considérant que les Bibliothèques de Reims ont développé, depuis plusieurs années, un partenariat autour d'un dépôt de livres au sein des structures rémoises de l'EPSMM,

Considérant que ce partenariat prend fin en juin 2022 et qu'il convient de le renouveler,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des documents afférents, avec l'Établissement Public de Santé Mentale de la Marne afin de définir les conditions de plusieurs dépôts de livres issus des collections des Bibliothèques de Reims au sein des différents unités et services de l'EPSMM.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144184-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Pascal LABELLE, Mme Armelle SIMON, M. Philippe WATTIER

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 55 Contre : 1 Abstention : 0

**ASSOCIATION LE MANÈGE DE REIMS
CONVENTION FINANCIÈRE 2022-2025
CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2025
RENOUVELLEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques,

Vu la circulaire du 30 avril 1997 relative aux scènes nationales et aux contrats d'objectifs,

Vu sa délibération n° CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu ses délibérations n° CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n° CM-2017-357 du 13 novembre 2017 autorisant la signature de la convention financière signée le 14 décembre 2017 avec l'association « Le Manège de Reims » et la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 21 décembre 2017 avec l'Etat – Ministère de la Culture, la Région et le Manège de Reims,

Vu sa délibération n° CM-2020-314 du 14 décembre 2020 autorisant la signature de l'avenant prolongeant la convention financière avec l'association « Le Manège de Reims » et la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture, la Région et le Manège de Reims jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu sa délibération n° CM-2021-358 du 13 décembre 2021 autorisant la signature de l'avenant prolongeant la convention financière avec l'association « Le Manège de Reims » jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant le projet artistique et culturel proposé par Monsieur Bruno Lobé, Directeur de la Scène Nationale – Le Manège de Reims,

Considérant le souhait de la Ville de faire concorder les échéances des conventions financière et d'objectifs,

Considérant le souhait de la Ville de renouveler ces conventions s'inscrivant dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus avec l'association,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir le Manège et son projet artistique et culturel,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de résilier la convention financière du 14 décembre 2017, signée avec l'association Le Manège de Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'association Le Manège de Reims, une nouvelle convention financière, jusqu'au 31 décembre 2025,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'Etat – Ministère de la Culture, la Région Grand Est et l'association Le Manège de Reims, la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-145087-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 1 Abstention : 0

SINISTRE SUR UNE ŒUVRE D'ART PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ARTISTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 2044 et 2052,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu sa délibération n° CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu la déclaration de sinistre « dommages aux biens » adressée par la Ville à Allianz suite aux intempéries du 4 juin 2021 qui ont endommagé plusieurs bâtiments communaux et leur contenu, et notamment l'œuvre « Humanité² » de l'artiste Isabelle Cridlig, présentée à la Fileuse, 26 rue du Docteur Schweitzer, dans le cadre des Ateliers d'Artistes,

Vu le rapport d'expertise déposé par l'expert diligenté par Allianz, le Cabinet Saretec, arrêtant le préjudice subi par cette artiste à la somme de 5 000 euros,

Vu l'estimation faite par l'artiste du coût de restauration de l'œuvre « Humanité² » à hauteur de 11 500 euros,

Vu la contestation par Isabelle Cridlig du montant de l'indemnisation du préjudice de 5 000 euros estimée par le Cabinet Saretec,

Considérant la réalité du litige qui oppose Madame Isabelle Cridlig à la Ville relatif à l'indemnisation du sinistre survenu le 4 juin 2021 sur son œuvre « Humanité² »,

Considérant que Madame Isabelle Cridlig serait fondée à poursuivre la Ville d'une demande en réparation des préjudices relatifs à l'atteinte à l'intégrité de son œuvre,

Considérant qu'il est toutefois de l'intérêt mutuel des parties de rechercher une solution amiable, via la voie transactionnelle, permettant ainsi d'éviter toute voie contentieuse,

Considérant que les concessions réciproques que Madame Isabelle Cridlig d'une part, et la Ville d'autre part, sont disposées à consentir autorisent qu'une transaction soit conclue entre eux afin de régler le litige qui les oppose, d'éviter tout contentieux ultérieur et de déterminer les modalités d'indemnisation de Madame Isabelle Cridlig,

Considérant que d'un commun accord, la transaction a été fixée à 6 500 euros pour le préjudice subi par Madame Isabelle Cridlig,

Considérant, qu'en vertu des dispositions du Code Civil, les transactions par lesquelles les parties terminent une contestation née ou préviennent d'une contestation à naître ont, entre ces parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et sont exécutoires de plein droit sans qu'y fasse obstacle, notamment, les règles de la comptabilité publique,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec Madame Isabelle Cridlig, prévoyant de lui verser, pour solde de tout compte, une indemnité globale et forfaitaire d'un montant de 6 500 euros au titre du préjudice subi, en sus de la somme versée correspondant à l'indemnisation de l'assureur et tout document afférent.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144344-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 58 Contre : 1 Abstention : 0

**COLLECTIF IO
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
CONVENTION D'OBJECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n° CM-2015-236 du 21 septembre 2015 autorisant la signature de la convention d'objectifs avec l'association Collectif IO, signée le 6 octobre 2015,

Vu sa délibération n° CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu sa délibération n° CM-2021-358 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant 7 à la convention d'objectifs avec l'association Collectif IO permettant de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu ses délibérations n° CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations modifié,

Vu la demande de conventionnement de l'association,

Considérant que la demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus avec la Ville,

Considérant l'organisation d'un spectacle le Xynthia par l'association Collectif IO en collaboration avec notamment l'Opéra de Reims,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir l'association Collectif IO et son projet artistique et culturel,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer à l'association Collectif IO les subventions suivantes :

- fonctionnement 7 000 €,
- aide à la création « Xynthia » 5 000 €.

de résilier la convention d'objectifs signée, avec la Collectif IO, le 6 octobre 2015 et prolongée par

avenant 7 du 17 décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'association Collectif IO, la nouvelle convention d'objectifs dès sa signature et jusqu'au 31 décembre 2025.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-145010-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ETOILE BLEUE
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SCENOCO**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Considérant l'organisation, par l'association Scenoco, de la manifestation « Étoile Bleue » à l'occasion de la journée citoyenne de solidarité pour la lutte contre la mucoviscidose, le 10 juillet 2022,

Vu la demande de prêt d'équipements et de matériels formulée par l'association Scenoco auprès de la Ville,

Considérant que ces manifestations représentent un intérêt général local pour la Ville,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 3 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'équipements et de matériels, à titre gracieux, ainsi que tous documents afférents avec l'association Scenoco pour l'organisation de la manifestation « Etoile Bleue ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-145174-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MAGASIN LIBRE - QUARTIER ESTIVAL 2022
ATTRIBUTION DE SUBVENTION
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCIC LE BLOC**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°2021-153 du 22 juin 2021, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la SCIC Le Bloc, signée le 29 septembre 2021, pour l'organisation de Magasin Libre - Quartier Estival sur l'année 2021,

Vu la convention d'occupation précaire signée le 7 mai 2021 entre la Communauté urbaine du Grand Reims et la Société Aménagements & Territoires portant sur l'ensemble immobilier 9 et 13 rue Pierre Maître – 94 à 100 avenue Brébant – 92 boulevard Charles Arnould à Reims,

Vu la demande de subvention complémentaire déposée par la SCIC le Bloc le 22 janvier 2022 sollicitant l'accompagnement financier de la Ville pour l'organisation de l'opération Magasin Libre – Quartier estival, qui débutera le 27 mai 2022,

Considérant que la SCIC Le Bloc organise de nouveau la manifestation dénommée Magasin Libre – Quartier Estival de mai à septembre 2022 sur le site des anciens magasins généraux de Reims, mis à disposition par la SAS Kaufman&Broad,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 48 000 € à la SCIC Le Bloc, pour l'organisation de la manifestation Magasin Libre - Quartier Estival pour l'édition 2022, qui débutera le 27 mai,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2022 afférente, avec la SCIC Le Bloc pour l'organisation de la manifestation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144864-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCUEIL DU BIG TOUR
MISE À DISPOSITION DE MOYENS ET DE MATÉRIELS
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BPIFRANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que la société Bpifrance organise sa tournée du Big Tour, du 5 mars au 20 septembre 2022 dans 28 villes françaises, dont une étape à Reims, le jeudi 16 juin 2022,

Considérant que le Big Tour est un événement qui consiste à ce que des entrepreneurs viennent à la rencontre des français durant plusieurs mois,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec BpiFrance en vue de préciser les modalités de mise à disposition d'équipement, de matériel nécessaires au bon déroulement du Big Tour lors de son étape à Reims le 16 juin 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Marie-Inès ROMELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-146636-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MAISON DES SYNDICATS
PARTICIPATION 2022 AUX CHARGES D'OCCUPATION DES LOCAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-08-159 du 26 février 2008 autorisant la signature des conventions avec les organisations syndicales pour l'occupation des locaux au sein de la Maison des Syndicats, 15 boulevard de la Paix,

Vu les avenants n°1 signés et notamment leur article n°1 relatif à la refacturation des consommations électriques au prorata des surfaces privatives occupées par chaque syndicat à compter du 1^{er} avril 2017,

Considérant que la Ville prend à sa charge 75 % du montant des frais d'électricité et de nettoyage des parties privatives occupées à la Maison des Syndicats,

Considérant que la Ville avance les frais d'électricité pour la Maison des Syndicats et que les organisations syndicales avancent les frais de nettoyage pour leurs locaux respectifs,

Considérant la nécessité de recalculer les frais engagés par chacun et de les répartir conformément aux conventions et avenants signés,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de participer aux charges d'occupation des locaux de la Maison des Syndicats en attribuant une subvention aux huit unions locales des organisations syndicales présentes à la Maison des Syndicats désignées ci-après :

Syndicat	Sigle	Subvention
Confédération Française Démocratique du Travail	CFDT	5 679,00
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens	CFTC	1 851,00
Confédération Française de l'Encadrement CGC	CFE/CGC	1 877,00
Confédération Générale du Travail	CGT	11 551,00
Force Ouvrière	FO	5 504,00
Union des Syndicats Autonomes	UNSA	1 789,00
Fédération Syndicale Unitaire	FSU	1 901,00
Union Syndicale Solidaires Marne	Solidaires Marne	1 240,00

soit, pour 2022, un montant total de 31 392 € tels que détaillés en annexe.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143395-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**CONCOURS ECLATS D'ART - PRIX DES MÉTIERS D'ART DE LA VILLE DE REIMS
RÈGLEMENT DU CONCOURS
CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-06-394 du 26 juin 2006 et n°CM-11-149 du 23 mai 2011 créant et reconduisant le prix de la Ville, récompensant les meilleurs professionnels des métiers d'art dans le cadre du concours « Les Noëls de l'Art »,

Considérant que la Ville a pour objectif de promouvoir les métiers d'art,

Considérant l'existence du concours « Les Noëls de l'Art » depuis 2006, destiné aux professionnels des métiers d'art,

Considérant le souhait de la Ville, à compter de l'édition 2022, de faire évoluer le concours et lui donner une nouvelle dynamique à l'occasion de la 16^{ème} édition à travers un changement de nom, « Eclat d'Art », de lieu d'exposition et de nouveaux prix et partenaires,

Considérant l'intérêt de se doter d'un règlement annuel du concours,

Considérant, qu'afin d'assurer une meilleure promotion de l'évènement auprès des professionnels des métiers d'art grâce à une communication externe à celle de la Ville et afin d'organiser la remise des prix, la Ville souhaite mettre en place des partenariats en nature et financiers pour la communication de l'opération et la dotation des prix avec des tiers,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le règlement 2022 du concours « Eclats d'Art – Prix des Métiers d'Art de la Ville de Reims », remplaçant le concours « Les Noëls de l'Art »,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat, afin de déterminer les engagements de chacun sur l'évènement « Eclats d'Art – Prix des Métiers d'Art de la Ville de Reims 2022 » avec :

- la Région Grand Est, 1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg cedex,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est, 57 boulevard de la Défense, 57070 Metz,

- la Compagnie Immobilière Migneaux et Associés, 1 rue Cérés, 51100 Reims,
- la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, 20 cours Jean-Baptiste Langlet, 51100 Reims,
- Charbonneaux-Brabant, 5 rue de Valmy, 51100 Reims,
- la Maison Fossier, 20 rue Maurice Prévotau, 51100 Reims,
- le Champagne Taittinger, 9 rue Saint Nicaise, 51100 Reims,
- l'Office du Tourisme du Grand Reims.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un espace d'exposition au sein de l'Office de Tourisme du Grand Reims, 6 rue Rockefeller, 51100 Reims.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144989-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 2

C3C pôle services urbains

**ACTIVITÉS ÉVÈNEMENTIELLES DE CONGRÈS ET D'EXPOSITION
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PROTOCOLES D'ACCORD**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016 codifiés dans le Code de la Commande Publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Vu l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats,

Vu les arrêtés ministériels des 4 mars 2020 et 14 mars 2020 prononçant la fermeture au public d'un grand nombre d'Établissements Recevant du Public dont le Centre de congrès et le Parc des Expositions,

Vu sa délibération n°CM-2016-41 du 14 mars 2016, engageant la concertation préalable sur le projet Reims Grand Centre, dans le cadre des réflexions menées sur le centre-ville rémois,

Vu sa délibération n°CM-2016-94 du 2 mai 2016, approuvant le principe de Délégation de Service Public afin d'assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation de la Grande Salle Évènementielle ainsi que la gestion du service public et autorisant le lancement de la procédure,

Vu sa délibération n°CM-2018-225 du 24 septembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public des Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions,

Vu le contrat de Délégation de Service Public pour assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation des Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions, ainsi que la gestion du service public, signé le 2 octobre 2018 avec la société RMSIEC (ex : Campus participations 4), mandataire du groupement,

Vu le protocole relatif aux conséquences de la crise sanitaire sur l'exploitation des activités évènementielles et la conception/construction du Parc des Expositions et de la Grande Salle Évènementielle ainsi que la qualification de la cause légitime lié aux fouilles archéologiques de la Grande Salle Évènementielle,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la société RMSIEC, les protocoles d'accord liés aux causes légitimes liées à la crise sanitaire et aux fouilles archéologiques en phase conception et construction du Parc des expositions et de la Grande Salle Evènementielle et en phase exploitation de la Délégation de Service Public pour l'année 2020.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144460-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment l'article 171,

Vu Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la délibération CM-2021-144 du 22 juin 2021 fixant les tarifs relatifs à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de l'année 2022 et maintenant les montants des tarifs de l'année précédente,

Considérant que les tarifs de la TLPE pour l'année 2023 doivent être votés avant le 1^{er} juillet 2022 et qu'il convient de maintenir les tarifs maximaux, votés pour 2022, pour toutes les catégories de dispositifs de la TLPE,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi :

DISPOSITIFS			2023 Tarif au m ²
Enseignes	<= 7m ²		0
	>7m ² et <= 12m ²		6,37 €
	>12m ² et <= 50m ²		25,48 €
	>50m ²		50,95 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes	Procédé non numérique	<= 50m ²	20,38 €
		> 50m ²	40,76 €
	Procédé numérique	<= 50m ²	61,14 €
		> 50m ²	122,29 €

d'exonérer de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, la publicité apposée sur les kiosques à journaux et les chevalets et oriflammes en tant que préenseignes de moins de 1,5 m².

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144857-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX
REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AUTORISATIONS D'OCCUPATIONS DIVERSES SUR STATIONNEMENT DE SURFACE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021, fixant les tarifs des services municipaux pour l'année 2022,

Considérant, qu'il convient d'élargir aux commerçants rémois, la possibilité de toutes occupations du domaine public sur un emplacement réservé au stationnement,

Considérant qu'il convient de modifier sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant, pour 2022, les tarifs des services municipaux afin d'étendre la neutralisation du stationnement de surface à l'ensemble des commerçants rémois,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant, pour 2022, les tarifs des services municipaux, en ajoutant dans la rubrique 6. b) « neutralisation de stationnement de surface » le complément de phrase « ou toute occupation du domaine public à caractère commercial » :

6. NEUTRALISATION DE STATIONNEMENT DE SURFACE		
b) Emplacement partiel ou total de stationnement neutralisé pour une Terrasse de café, de restaurant ou toute occupation du domaine public à caractère commercial :		
		Tarif 2022
Sur du stationnement payant, facturable au semestre	par place, par an	500,00 €
Sur du stationnement non payant, facturable au semestre	par place, par an	200,00 €
Le présent droit se cumule aux droits de place ou de voirie fixés par délibérations tarifaires.		

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143522-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM 2017-303 du 27 septembre 2017 autorisant la signature d'une convention de partenariat avec le BRGM pour la période 2017-2022, arrivant à échéance,

Considérant l'intérêt de la Ville à mener des actions en matière de gestion du sous-sol urbain et à consolider ses bases scientifiques,

Considérant la nature d'établissement public à caractère industriel et commercial du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),

Considérant la mission de service public du BRGM,

Considérant la convention de partenariat pour la période 2022-2027,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, pour une durée de 5 ans, dans le cadre d'une politique de prévention liée à la présence de cavités souterraines.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Xavier ALBERTINI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-136658-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉCHETS D'EMBALLAGE
COLLECTE COMPLÉMENTAIRE PAR AUTOMATES
ATTRIBUTION GRACIEUSE DE RÉCOMPENSES
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SUEZ RV REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle et ses objectifs ambitieux de recyclage et de valorisation,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le marché GF8D-106 notifié le 1^{er} octobre 2021 à la société Suez RV Reims ayant pour objet la mise en place d'une collecte complémentaire des emballages par automates pour les habitants de la Communauté urbaine du Grand Reims notamment des quartiers présentant un déficit de tri des matériaux recyclables,

Considérant la volonté de la société Suez RV Reims de participer à des actions de sensibilisation du public au tri, à la collecte et au recyclage de déchets,

Considérant l'intérêt, pour la Ville, de soutenir des actions de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre des opérations de sensibilisation du public, au tri, à la collecte et au recyclage des déchets réalisées par la société Suez RV Reims sur son territoire, en enrichissant l'offre des récompenses remises aux habitants engagés dans cette démarche,

Considérant l'intérêt de la Ville à œuvrer pour l'amélioration de la propreté des espaces communs et du domaine public et à développer la cohésion sociale au sein des quartiers retenus,

Considérant la volonté de la Ville de s'associer à la société Suez RV Reims en offrant des récompenses aux habitants engagés dans la démarche de collecte complémentaire des emballages hors foyer,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société Suez RV Reims, précisant les modalités d'attribution des récompenses remises gracieusement aux habitants engagés, dans le cadre de la démarche de la collecte complémentaire des emballages hors foyer.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144850-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

BIENS COMMUNAUX TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5215-28,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 3112-1,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'arrêté Préfectoral modifié le 15 septembre 2016 portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims (CuGR),

Vu sa délibération n° CM-2018-213 du 25 juin 2018 autorisant le transfert en pleine propriété de biens communaux sans indemnité, à la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la liste complémentaire des biens de la Ville ci-annexée,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 5215-28 du CGCT, les compétences « eau et assainissement » et « aménagement de l'espace communautaire – activités parcs et aires de stationnement » de la Communauté urbaine du Grand Reims entraînent le transfert en pleine propriété des biens de la Ville, sans perception d'indemnité et sous réserve d'un accord amiable entre les parties,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les personnes publiques peuvent céder entre elles à l'amiable des biens issus de leur domaine public à condition qu'ils gardent leur affectation et soient destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert,

Considérant qu'il convient de compléter le transfert effectué par délibération n°CM-2018-213 du 25 juin 2018,

Considérant qu'il convient de donner un avis favorable à ce transfert,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser le transfert en pleine propriété et sans indemnité par la Ville au profit de la Communauté urbaine du Grand Reims de l'ensemble des biens communaux nécessaires à l'exercice de ses compétences, tels que listés en annexe, et des droits et obligations attachés,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaires à ce transfert.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144877-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**PARCELLE SISE À REIMS AVENUE DE CHAMPAGNE
CONVENTION DE SERVITUDE POUR POSE DE CANALISATION SOUTERRAINE AU PROFIT DE
LA SOCIÉTÉ ENEDIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant que la Société Enedis souhaite implanter une canalisation souterraine dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 75 mètres afin de permettre le raccordement électrique à la sous-station de chauffage urbain,

Considérant que ces travaux seront réalisés sur une parcelle, propriété de la Ville de Reims, sise avenue de Champagne, cadastrée section ET n° 517,

Considérant que la mise à disposition se fera moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 150 €,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec la société Enedis, en vue de permettre l'implantation d'une canalisation souterraine dans une bande de 3 m de large sur une longueur de 75 m, sur une parcelle, propriété de la Ville, sise à Reims avenue de Champagne, cadastrée section ET n° 517 et ce, dans le cadre du raccordement électrique à la sous-station de chauffage urbain.

Cette convention prendra effet à compter de sa signature pour la durée des ouvrages et moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 150 €.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144043-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ À REIMS
AVENUE NATIONALE LA NEUVILLETTE
CESSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1,

Vu l'avis du Service du Domaine n° 2021-51454-76080 du 9 novembre 2021,

Vu l'offre d'achat de la société PROMEO, d'un montant de 1 000 000 € pour l'acquisition d'un ensemble immobilier cadastré section KL n° 109, avenue Nationale, à Reims La Neuville, constitué de l'ancienne Mairie de La Neuville et de l'école des gens du voyage,

Vu le courrier du Préfet de la Marne donnant son avis favorable, après avoir recueilli l'accord de Monsieur l'inspecteur académique pour la désaffectation de l'école accueillant les gens du voyage, sise 1 bis rue de la Mairie, la Neuville à Reims,

Considérant que l'ensemble immobilier constitué de l'ancienne Mairie de La Neuville n'est plus utilisé,

Considérant qu'il convient de procéder au déclassement du domaine public de l'ancienne Mairie La Neuville devenue vacante et désaffectée ainsi que de l'ancienne école des gens du voyage,

Considérant qu'il convient de céder cet ensemble immobilier à la société PROMEO au prix de 1 000 000 € en vue de la rénovation de l'ancienne Mairie et de la construction sur le terrain restant d'environ 12 logements individuels et deux petits immeubles collectifs,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de constater la désaffectation du domaine public de l'ancienne Mairie La Neuville,

de prononcer le déclassement du domaine public communal de l'ancienne Mairie La Neuville cadastrée section KL n° 109 à Reims, la Neuville, avenue Nationale, ainsi que de l'ancienne école des gens du voyage,

de prononcer l'incorporation dans le patrimoine privé communal de l'ancienne Mairie de La Neuville ainsi que de l'ancienne école des gens du voyage,

d'autoriser la cession au profit de la société Promeo, représentée par Monsieur Gavineq, ou à toute autre personne morale ou physique qu'elle entendrait substituer, de l'ensemble immobilier situé avenue Nationale à Reims, La Neuville, cadastré section KL n° 109 pour 4 372 m², au prix de 1 000 000 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente vente,

d'autoriser l'insertion dans l'acte authentique à intervenir, d'une clause de complément de prix, précisant qu'en cas de revente, dans son état initial, à un prix ou une valeur supérieure au prix stipulé dans son acte d'acquisition, dans un délai de deux ans l'acquéreur versera à la Ville un complément de prix correspondant à 35 % de la plus-value réalisée,

d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande administrative ou d'urbanisme sur l'immeuble et à procéder aux études et démarches nécessaires sur ledit immeuble,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaire et autres conseils afférents à la vente.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-140617-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

REQUALIFICATION DE LA PLACE COLIN À REIMS CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à la requalification de la place Colin à Reims, dans le cadre de l'accompagnement de l'opération d'aménagement du secteur Rives de Vesle,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché relatif à la requalification de la place Colin à Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville comme coordonnateur,

que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



Le Maire de Reims

Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144738-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉ DE MAINTENANCE ET DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE DES LOGICIELS CART@DS
ET INTRAGEO
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif aux prestations de maintenance et d'assistance des logiciels Cart@DS et Intrageo,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif aux prestations de maintenance et d'assistance des logiciels Cart@DS et Intrageo,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Communauté urbaine du Grand Reims coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143159-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉ D'ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE GESTION DES MATÉRIELS DÉDIÉS AUX
MANIFESTATIONS
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, un marché relatif à l'acquisition d'une solution de gestion des matériels dédiés aux manifestations,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes, avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché d'acquisition d'une solution de gestion des matériels dédiés aux manifestations,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-143185-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHÉ DE MAINTENANCE RELATIVE AU SYSTÈME DE GESTION DES FILES D'ATTENTE ET
PRESTATIONS ASSOCIÉES
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché de maintenance relative au système de gestion des files d'attente et prestations associées,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 5 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché de maintenance relative au système de gestion des files d'attente et prestations associées,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144370-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ CERESIA D'EXPLOITER UN COMPLEXE CÉRÉALIER
COMMUNICATION AU CONSEIL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-19, R.123-8 et R.123-46,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral, joint en annexe, n° 2022-APC-013-IC du 11 février 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2020-APC-31-IC du 21 février 2020 et autorisant la société Ceresia à exploiter un complexe céréalier sur le territoire de la Ville,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'être informé de cette autorisation, conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral joint,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la communication au Conseil municipal de l'autorisation d'exploitation d'un complexe céréalier délivrée à la société Ceresia.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144502-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

BILAN ACQUISITIONS-CESSIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 COMMUNICATION AU CONSEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 alinéa 2 prévoyant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le bilan des acquisitions et cessions de la Ville établi au titre de l'année 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 4 mai 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du bilan relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville, au titre de l'année 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-144646-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 8
Votant(s) : 59
Excusé(s) : 0
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le lundi 16 mai 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 10 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, Mme Caroline BARRÉ, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Valérie BEAUVAIS a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Claude GACHET

Secrétaire : Vincent VERSTRAETE

Vice Secrétaire : Marie DEPAQUY

Votes :

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2020-73 du 28 mai 2020 et n°CM-2021-294 du 8 novembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 18 mai 2022 et de la réception en Préfecture le 18 mai 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220516-141713-DE-1-1